

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1033 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1033

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

L'autorisation d'exploiter au bar-restaurant «Le Grillon », sis à Djibouti au Plateau du Serpent, une licence de première classe pour la vente de boissons alcooliques ou hygiéniques à consommer sur place ou à emporter, est transférée de Mme Bergonzi Julie à Mme Terrien Gilberte.